

## **Le nouveau courant de la F.F.E.S.S.M.**

***Une nouvelle vague de sportifs nautiques déferle en torrents et en rivières, il s'agit des nageurs en eau vive. C'est une discipline dont on parlera de plus en plus au sein de la F.F.E.S.S.M. puisqu'une commission nationale se crée qui reçoit beaucoup de demandes. Le présent dossier répond à l'ensemble des questions posées.***

D'abord, qu'est-ce que la nage en eau vive ? « C'est un sport de glisse consistant à descendre à la nage les eaux mouvementées des torrents. Le nageur est équipé de palmes, d'une tenue isothermique et d'un flotteur protecteur. »

De tout temps, il a existé des nageurs « sauvages », amateurs d'activités en eau vive. Toutefois, ces activités étaient dispersées et sans grands moyens. L'essor de cette pratique se situe dans les années 1970. Un des premiers clubs à rassembler ceux qui, individuellement, faisaient figure d'originaux en descendant les torrents à la nage fut celui du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, très rapidement suivi par le C.I.P.S.M. de Montmorency, les clubs des nageurs sauvages de Givors, de l'Eau Vive-Logis, le club subaquatique de Cluses, le club subaquatique d'Annecy, le club nautique de Paris, le cercle des nageurs du Val d'Oise, etc.

L'affrontement des courants tumultueux incite à posséder un matériel adéquat. Des planches trouées aux sacs à dos avec des chambres à air, un engin spécifique et breveté est apparu en 1978. Cet appareil notamment conçu par Claude Puch permet une pratique plus sûre et plus agréable. Pour faire sérieux il a un nom savant, tiré en partie du grec (hydro) et en partie de l'anglais (speed) : hydrospeed. En fait, il s'agit d'une sorte de luge d'eau constituée d'une coque rigide, avec un élément flotteur incorporé. Claude Puch, soucieux de la sécurité et du confort des nageurs conçut en 1984 la première combinaison spéciale pour la pratique de la nage en eau vive.

### **Le Fier : première compétition de nage en eau vive**

C'est surtout à partir de l'organisation de la première compétition de nage en eau vive en 1979, sur la rivière le Fier que cette discipline a véritablement pris naissance. Ce rassemblement créa une dynamique particulière en sa faveur. Il instaura un moyen de rencontre et d'échange entre ses adeptes, propice à son évolution.

Bien souvent à mes débuts de kayakiste en 1968, j'ai eu l'idée de nage en eau vive lorsque je nageai en rivière à côté de mon bateau et là sans équipement. Aussi, lorsqu'en 1979, il était demandé au 27<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs alpins (2<sup>ème</sup> B.C.A.) d'organiser sa journée « sport armée Jeunesse » je me trouvais au service des sports du 27<sup>ème</sup> B.C.A. et dans le même temps Président du club de canoë-kayak de l'Eau-Vive-Logis (E.V.L.). Je proposais alors de lancer une épreuve insolite : « La nage en eau vive ».

On se doit de reconnaître son succès croissant puisque d'une vingtaine de concurrents en 1979, l'édition 1986 a compté plus de 100 inscrits.

Aux premières compétitions, par l'intermédiaire de l'aimée, le problème assurance était pris en charge. Avec le soutien du club E.V.L. la sécurité et l'organisation étaient allégées. Quant à l'école de plongée de l'armée de terre avec laquelle j'étais entré en contact, elle pouvait généreusement mettre à notre disposition une vingtaine d'équipements isothermiques. Cela offrait à un plus grand nombre de personnes la possibilité de tenter l'expérience et la masse attire aussi la masse.

L'information était à répandre. Tous azimuts. J'avais à contacter les adeptes des disciplines nautiques. Il apparut que les plus concernés étaient des sportifs de clubs subaquatiques.

Le Fier, virtuel championnat de France jusqu'à présent, généra ses premiers champions et championnes : Debalme Philippe (C.S.A./Cluses), Plewinski Pascale (C.S.A./Cluses) : seule femme vainqueur de l'épreuve toutes catégories en 1981 ; Feyx Noël (Nageurs sauvages de Givors) : vainqueur en 1982 et 1983.

Il est mort noyé le 31 mars 1986 au cours d'une descente du Travo, torrent de Haute Corse ; Couppé Eric (C.N.T., Val d'Oise) : vainqueur 1984 ; Mathieu Thierry (C.N.T./Val-d'Oise) : vainqueur 1985 ; Coquelin Jacques (C.I.P.S./Montmorency) le plus performant des vétérans, classé en toutes catégories ; Chenal Edith ( ) : vainqueur en senior femme 1985 et 86 ; Fadier Olivier (U.S. Mont-Blanc) vainqueur en 1986 pour sa première année senior. Il a certainement un avenir prometteur.

### **Une activité spectaculaire**

L'influence bénéfique qu'ont pu avoir les médias n'est pas à négliger surtout quand la nage en eau vive, activité spectaculaire, passe très bien.

Des films aux « Carnets de l'aventure » sur Antenne 2 comme « Le nageur de l'Everest » qui me fit merveilleusement découvrir l'Himalaya en compagnie d'André Payraud, ou le film de Maurice Tiveron « Bye-Bye Ubaye » etc., ne peuvent qu'être une bonne promotion.

De même la revue « Canoë-kayak Magazine » le magazine des sports d'eau vive consacre régulièrement, depuis son numéro 63 d'avril 1983, quelques pages à cette nouvelle activité.

Maintenant, une exposition ayant pour thème : la nage en eau vive, au stand F.F.E.S.S.M. du Salon nautique à Paris devrait encore avoir un impact appréciable.

### **Une préoccupation essentielle : la sécurité**

Plus que dans d'autres disciplines sportives à risques, nous sommes préoccupés par le problème de la sécurité. Celle-ci passe en grande partie par la maîtrise d'une bonne technique. Les pratiquants de la première heure ont songé à se perfectionner et ce par un travail acharné notamment dans le site du Moulin de Fourges à l'école de Plainefas dans le parc régional du Morvan.

De nombreux clubs y passent régulièrement. Dans ce genre d'école officielle de la F.F.E.S.S.M., administrée par la commission nationale de nage en eau vive, des préparations aux brevets fédéraux de nageurs confirmés ou de cadres sont déjà animées avec beaucoup d'enthousiasme et de compétence notamment par Didier Teissière, Jacques Coquelin, Raymond Guerrier ou Thierry Mathieu. La rigueur demandée aux nouveaux brevetés est à la mesure des exigences dont il faut faire preuve dans notre sport à risques.

### **Un « plus » pour les plongeurs**

Indéniablement la nage en eau vive représente un moyen d'enrichir les possibilités que peuvent offrir les clubs subaquatiques. Elle constitue un excellent moyen d'exercice cardio-pulmonaire non négligeable pour les plongeurs qui n'en font pas assez sur ce plan-là en pratiquant seulement la plongée. S'éloignant des bords de mer, la nage en eau vive permettra une intégration plus profonde de la F.F.E.S.S.M. à l'intérieur du territoire où coulent les eaux vives.

Lors des descentes, la pratique de l'apnée rappellera des souvenirs aux plongeurs. Dans les clubs subaquatiques déjà existants. l'exercice de cette nouvelle activité devrait favoriser son implantation rapide. Au moment où la nage en eau vive se développe au sein de la F.F.E.S.S.M., nous nous sommes étonnés de l'intérêt soudain que la Fédération française de natation (F.F.N.)

accorde à la nage en eau vive. Certes, l'intérêt de rejoindre une fédération olympique peut être plus attrayant. Toutefois, il n'est pas exclu que la nage en eau vive puisse bénéficier de cette reconnaissance. La nage en eau vive n'a pas plus à s'intégrer à la F.F.N. que la nage synchronisée à la F.F.E.S.S.M. sous prétexte que pour la pratiquer, il faut une bonne possession de l'apnée. Il est clair pour l'instant que dès 1976 figure aux statuts F.F.E.S.S.M. le terme nage avec accessoires et que depuis 1985 avec la refonte des statuts rendue nécessaire par la nouvelle loi sur le sport de juillet 1981, la nage en eau vive figure expressément dans les textes officiels (statuts et règlement intérieur), textes qui ont reçu l'aval de l'Etat (Ministère de la Jeunesse et des Sports).

### **Commission nationale de nage en eau vive**

Les structures d'organisation amorcées avec la compétition du Fier aboutirent à la création d'une Association française de navigation en eau vive (A.F.N.E.V.) créée en 1981 avec Maurice Tiveron pour président. En 1985, cette association se transformait en Fédération française de nage en eau vive (F.F.N.E.V.) avec pour président Jean-Jacques Gauthier. Une fédération de ce type ne peut vivre en tant que telle et nous avons toujours pensé qu'il fallait qu'elle s'ancre à une fédération reconnue, habilitée, soit la Fédération Française de Canoé-Kayak, soit la F.F.E.S.S.M. Le Kayak a été clair et par ailleurs, de par notre essence même, nous devons trouver notre avenir au sein de la F.F.E.S.S.M. dont, il faut le dire, la majorité de nos pratiquants fait déjà partie.

Au mois de mai, Bernard Dargaud, notre président fédéral, demandait à me rencontrer dans la région d'Annecy. Dans le même temps, Didier Teissière, président du club Torrent Raid Evasion, le seul club de la F.F.E.S.S.M. rassemblant uniquement des nageurs en eau vive, prenait conscience qu'il appartenait au monde subaquatique.

Bernard Dargaud mandatait alors Teissière pour créer une pré commission de nage en eau vive en vue de mettre en place une commission à part entière ce qui était notre impératif. A ce titre, un groupe de travail composé de Teissière, Philippe-Janon, Auffray et Mathieu rédigea un document pour présenter notre conception de la discipline. Didier Teissière se révéla comme un véritable catalyseur auprès des adeptes des eaux vives. Le 29 juin 1986, Didier Teissière et moi-même nous étions convoqués par le bureau national de la F.F.E.S.S.M. pour nous rendre à Marseille afin de présenter nos travaux. A l'issue de cette présentation qui reçut un accueil très favorable, le bureau national autorisa la constitution d'une commission à part entière. Toutefois, il mentionnait que cette décision, confortée par M. Oliviero, président de la commission juridique, devait être entérinée par le comité directeur et l'Assemblée générale de la F.F.E.S.S.M.

### **Une action à inscrire dans les faits**

La première réunion de la Commission nationale de nage en eau vive eut lieu le 20 septembre 1986 à Argonay (Haute-Savoie). Au bord du Fier, nous étions aux côtés du berceau de la nage en eau vive. Tout d'abord, l'élaboration du « Règlement intérieur », a été la pièce maîtresse pour rédiger ensuite les documents nécessaires. Il en découla un premier document sur « la composition et les fonctions des membres » de cette commission. Président : Philippe-Janon Christian ; Vice-président : Puch Claude ; Secrétaire général : Teissière Didier ; Trésorier général : Dussans Serge ; Responsable technique : Mathieu Thierry ; Responsable audiovisuel et responsable technique adjoint : Lecourt Guy ; Responsable sécurité ; Groux Denis : Responsable environnement : Guerrier Raymond ; Responsable info-torrent : Coquelin Jacques ; responsable équipement : Couppé Eric.

Pour davantage de sécurité et de crédibilité. l'enseignement de la nage en eau vive doit être structuré. Pour alimenter la source de la motivation et contrôler l'enseignement dispensé, des brevets doivent être attribués. Il fallut donc enchaîner avec l'élaboration du « Règlement sur les brevets de nageurs confirmés ». L'expérience et la technique que vous obtiendrez au fil de l'eau

pourront être concrétisées par les brevets de Floteurs de bronze, d'argent et d'or. Vous aurez notamment un livret du nageur en eau vive à tenir à jour. Il vous aidera à marquer plus facilement vos descentes de torrents et à les authentifier par les signatures des moniteurs fédéraux. Pour les cadres techniques, moniteurs 1er et 2ème degré, toutes les étapes pour l'obtention des brevets ont été définies avec précision dans le « Règlement sur les brevets de cadres techniques ». Des stages ont déjà été programmés.

Un document complet a été établi sur les « Règles de sécurité ». Ce sont nos règles du jeu. D'autre part le « Règlement compétition » a été aussi adopté. Les dates principales des épreuves au calendrier sont les suivantes : 8 mars : 1er critérium national de la Cure, Nièvre (Morvan) ; 18 avril : 3ème critérium national de la Vézère, Treignac (Corrèze) ; 10 mai : 1er championnat de France, Annecy (Haute-Savoie) ; 9ème critérium national du Fier (Epreuve ouverte à tous) ; 14 juin : 1er slalom sur le bassin artificiel de Vichy (Allier) ; 26 juillet : 1er critérium national de l'Isère. Bourg-Saint-Maurice (Savoie). La première réunion de la Commission nationale de nage en eau vive eut lieu le 20 septembre 1986 à Argonay (Haute-Savoie).

### **Accession au championnat de France**

Elle est réservée aux compétiteurs F.F.E.S.S.M. figurant sur les listes des cinquante meilleurs concurrents de leurs catégories. Le calcul des points est attribué en fonction d'un barème de 50 points à chacun des critères nationaux, au premier classé F.F.E.S.S.M. jusqu'à un point à tout licencié classé, à compter du 50ème concurrent F.F.E.S.S.M. Le cumul des points s'effectue seulement avec les deux meilleurs classements en championnat ou critères nationaux.

En compétition open comme sur le Fier, les points ne sont comptabilisés qu'avec les concurrents F.F.E.S.S.M. Le jour du championnat de France pour les concurrents présents le même jour au critérium du Fier. Le relevé des points s'effectue en partant d'un barème à 20 points' au premier concurrent F.F.E.S.S.M. classé jusqu'à un point à tout participant licencié F.F.E.S.S.M. à compter du 10ème concurrent F.F.E.S.S.M. classé.

Des mesures transitoires seront appliquées pour le championnat de France 1987. Les points obtenus seront seulement pris sur le meilleur classement soit au Fier 86, à la Cure 87 ou la Vézère 87. Les départs du championnat de France seront donnés par vagues successives selon les catégories d'âges.

Le deuxième championnat de France 1988 se déroulera également sur le Fier afin de fêter le 10ème anniversaire de la seule organisation au monde qui assure cette compétition de nage en eau vive depuis maintenant neuf ans.

Après 1988, chaque région pourra disposer un dossier auprès de la commission afin de pouvoir organiser ce championnat sur des sites différents sans oublier le principe des critères nationaux qui doivent être promotionnés par les régions.

### **Un ample travail**

Nous reviendrons plus précisément sur la présentation de chacun des documents et ceux en cours d'élaboration : lexique, équipement, sauvetage, topo-guide. Notre commission constitue déjà un soulagement pour certains présidents de clubs qui se demandaient comment maîtriser la pratique de cette nouvelle activité par leurs membres avec les meilleures garanties de sécurité.

Après s'être inscrite dans les textes, notre action devra surtout s'inscrire dans les faits sur le terrain. Nous aurons à promouvoir et coordonner les initiatives tendant à favoriser le développement en France et outremer des clubs de nage en eau vive. Nous aurons à étendre tout un tissu de cadres techniques à former à travers différents stages.

Nous aurons à encourager un travail de base dans les clubs et augmenter le nombre de pratiquants, en leur garantissant la meilleure sécurité, et à veiller à l'application des règles de sécurité.

Nous aurons à participer à la sauvegarde de l'environnement et à la qualité des eaux en collaboration avec les organismes concernés. Nos structures ne coûtent rien, notre stade nautique est gratuit. Les pouvoirs publics n'ont pas besoin de le subventionner. Nous tenons essentiellement à la défense de la nature. La tâche ne manque pas d'ampleur. Chacun aura à faire preuve de beaucoup d'initiative. Tout un travail de pionnier reste à accomplir dans ce domaine. Nous avons tout intérêt à nous appuyer sur des bases solides pour que nos actions à venir en soient que plus aisées. Ce travail de fond obscur est maintenant prêt à émerger pour accroître l'efficacité d'une grande commission nationale.

Christian PHILIPPE-JANON  
Président de la commission nationale